



Communiqué
Pour diffusion immédiate

Plan d'action 2005-2010 pour les aînés en perte d'autonomie.

Les OSBL d'habitation attendent des engagements financiers

Montréal, 8 novembre 2005- Les organismes sans but lucratif (OSBL) d'habitation se réjouissent d'être reconnus par le ministère de la Santé et des services sociaux comme des partenaires clés dans le Plan d'action pour les aînés en perte d'autonomie, mais ils attendent toujours que cette reconnaissance se traduise en engagements financiers, et plus particulièrement pour le soutien communautaire en logement.

Plus de 500 OSBL d'habitation offrent 18 500 logements à des personnes âgées. Plusieurs de ses organismes communautaires d'habitation se destinent spécialement à des clientèles âgées en perte légère d'autonomie.

Depuis plusieurs années, le Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH) tente de faire reconnaître les pratiques de soutien communautaire comme une forme de prévention de la perte d'autonomie pouvant retarder l'admission en CHSLD pour les aînés. Le soutien communautaire en logement regroupe diverses interventions de référence, d'accompagnement et d'aide à la vie quotidienne. Ces interventions sont non spécialisées et distinctes des services de maintien à domicile offerts par les CLSC. Le Réseau québécois des OSBL d'habitation est heureux de constater que la Plan d'action reconnaisse le soutien communautaire et que le ministère s'engage à faire adopter, dès cet automne, un cadre national de gestion du soutien communautaire en logement social.

Cependant, la voie suivie jusqu'ici par le ministère, et qui consiste à remettre entre les mains des Centres de santé et services sociaux (CSSS) la responsabilité du financement du soutien communautaire, sans pour cela leur attribuer des sommes d'argent dédiées, est, selon le RQOH, loin d'assurer un financement adéquat dans toutes les régions du Québec. Dans le contexte criant de manque de ressources pour le soutien à domicile, cette façon de faire semble vouée à l'échec.

C'est pourquoi le Réseau québécois des OSBL d'habitation demande ardemment au ministre Couillard d'aller au-delà des vœux pieux et de s'engager à mettre sur pied un programme dédié de financement du soutien communautaire en logement. Pour les OSBL d'habitation destinés aux aînés, les besoins sont évalués environ 8M\$ par année.

C'est à ce prix que les OSBL d'habitation pourront prendre leur place dans le continuum de services aux personnes âgées en perte d'autonomie et jouer un rôle complémentaire au CHSLD.

-30-

Information : Richard Saulnier 514-755-6324
Ou François Vermette 514-605-6324